

---

## L'Enseignement en URSS.

**Numéro d'inventaire** : 1979.18178.1

**Type de document** : imprimé divers

**Éditeur** : Institut pédagogique national. Service de Documentation et d'Information (29 rue d'Ulm Paris)

**Date de création** : 1959

**Description** : 1 feuille simple.

**Mesures** : hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

**Mots-clés** : Systèmes éducatifs étrangers

**Filière** : aucune

**Niveau** : aucun

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 2

INSTITUT  
PEDAGOGIQUE NATIONAL  
29, rue d'Ulm - PARIS V<sup>e</sup>

o  
2<sup>e</sup> Bureau  
Service de Documentation et d'Information

U. R. S. S.

Enseignement à l'étranger

## L'ENSEIGNEMENT EN U.R.S.S.

L'enseignement soviétique va être, dès l'an prochain, réorganisé afin que *l'instruction et le travail productif soient plus étroitement liés* que par le passé.

Pour l'essentiel, cette réforme porte sur :

- l'établissement de diverses catégories d'écoles destinées aux enfants et aux adolescents;
- une adaptation de l'enseignement supérieur.

Ainsi réorganisé, comment se présentera l'enseignement soviétique ?

### I - L'ECOLE DECENNALE

va disparaître pour faire place à l'école de 8 ans, obligatoire de 6 à 14 ans.

Elle donnera aux enfants une formation générale et les préparera à la vie économique.

### II - TROIS CATEGORIES D'ETABLISSEMENTS

s'ouvrent, au delà de l'école de base, à l'adolescent de 15 ans pour lui permettre d'achever sa formation en trois ans :

- *Ecoles moyennes polytechnique et de travail à formation générale et avec enseignement productif* qui combinent, durant trois ans, des études théoriques et le travail manuel exécuté dans les ateliers de l'école.
- *Ecoles moyennes spécialisées ou technicums* qui unissent la formation générale à l'étude d'une spécialité et donnent à la sortie le titre de spécialiste de qualification moyenne.
- *Ecoles moyennes de la jeunesse ouvrière et rurale* destinées aux adolescents travaillant dans la productivité. Ils pourront ainsi combiner leur travail avec un enseignement complémentaire de trois années qui leur sera dispensé soit sous forme de cours du soir, soit grâce à un aménagement de la semaine de travail, soit enfin sous forme de cours par correspondance. Ainsi ces jeunes travailleurs pourront-ils tout à la fois élever leur niveau culturel et leur qualification professionnelle.

-----  
(\* ) Complément à la note parue dans les Dossiers Documentaires de mars 1958. Voir également Dossiers Documentaires de novembre 1958.

- 2 -

### III - ETABLISSEMENTS SPECIAUX POUR LES ARTISTES ET LES SCIENTIFIQUES

En marge des établissements ordinaires, la réforme fait place à deux catégories particulières d'élèves : ceux qui ont des aptitudes artistiques, ceux qui sont exceptionnellement doués pour les sciences.

• *Les écoles artistiques* destinées aux enfants particulièrement doués pour la musique, l'art et la chorégraphie, existaient déjà dans le régime antérieur. Elles continueront à dispenser aux futurs artistes un enseignement secondaire et une préparation spécialisée.

• *Classes spéciales pour les scientifiques.* Les élèves qui auraient manifesté des aptitudes exceptionnelles pour les disciplines scientifiques feront leurs études dans des classes spéciales où, à côté de l'enseignement secondaire classique, l'enseignement scientifique sera adapté à leur niveau. Au terme de leurs études, ils pourront accéder directement à l'Université sans stage préalable dans la production.

### IV - REFORME DES ETUDES SUPERIEURES

Des dispositions avaient été prises, en juin 1957, pour modifier le recrutement des étudiants dans les universités et les écoles supérieures et pour favoriser l'accès à ces établissements de jeunes gens ayant fait un stage de deux ou trois ans dans la production. Ce stage sera vraisemblablement rendu obligatoire pour tous. Le cycle des études supérieures comprendrait deux ou trois années d'études menées de front avec un travail pratique.

A partir de la 3<sup>e</sup> année, les étudiants disposeraient d'un certain nombre d'heures de liberté prélevées sur leur temps de travail à l'usine ou à la ferme. Les deux dernières années, enfin, seraient consacrées aux études essentielles, mais comporteraient néanmoins une part importante de travaux pratiques.

En fait, il semble qu'en ce qui concerne l'enseignement supérieur, une certaine souplesse présidera à l'application de cette réforme.

